Zéro pesticide dans mon jardin

je m'engage en signant la Charte du hérisson

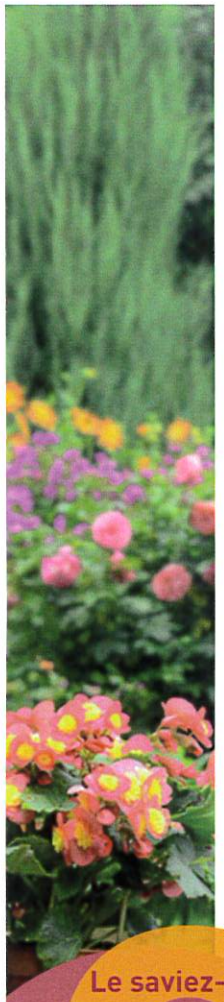

Vous souhaitez valoriser votre démarche ou vous engager dans une démarche visant l'arrêt de l'utilisation des pesticides dans votre jardin ?
Rejoignez le mouvement « Adopte un hérisson ».

Protégeons notre santé, notre environnement, notre eau

La France est le 1er pays utilisateur de produits phytosanitaires en Europe et le 3e dans le monde.
Sur 80 000 tonnes de produits phytosanitaires vendus par an, 10 % sont utilisés dans les jardins, sur les balcons, les parcs, les voiries... et participent à la pollution des eaux du fait de nos pratiques de jardinage. Il est donc urgent de réagir collectivement pour diminuer cette consommation. En tant que jardinier amateur, chacun de nous a une part de responsabilité dans la pollution de l'eau et de l'environnement.

Les pesticides fragilisent notre écosystème

- diminution de la qualité de l'air,
- contamination des nappes phréatiques, notre source d'eau potable,
- réduction de la fertilité des sols, de la pedofaune*, et de la biodiversité en général,
- contamination passive de toute la chaîne du vivant qui bouleverse nos ressources alimentaires et conduit à une accumulation de substances chimiques dans nos organismes et ceux des animaux.

** faune du sol*

Le saviez-vous

Seuls 10 % des produits phytosanitaires atteignent leur cible, une seule goutte de pesticide suffit à polluer plusieurs centaines de milliers de litres d'eau.

Le saviez-vous

Dès 2004, le Sicoval a mis en place une gestion différenciée pour l'entretien des espaces verts et bords de route.

Engagé dans le « zérophyto » depuis 2008, il obtient le label « 3 feuilles » en 2012 pour l'entretien des espaces publics (charte régionale signée avec la FREDON).

En 2018, l'agglomération est labellisée « Terre saine », label national décerné par l'Agence Française de la Biodiversité. Aujourd'hui le Sicoval accompagne les 36 communes dans un projet commun de mutualisation et d'échanges techniques sur le zérophyto.

Et vous ? Pourquoi attendre le 1er janvier 2019 pour participer à la démarche ?

Aujourd'hui, la réglementation change. Que diriez-vous d'accompagner la démarche de l'agglo et de votre commune, qui ont l'interdiction d'utiliser des pesticides depuis le 1er janvier 2017, et de faire vous aussi votre petite révolution au jardin ? C'est tous ensemble que nous devons nous passer de pesticides pour notre santé et la préservation de notre environnement et de sa biodiversité.

Comme le prévoit la loi « Labbé » de 2014, plus de vente de pesticides en libre-service depuis le 1er janvier 2017, mais surtout **plus d'utilisation possible au 1er janvier 2019 pour les particuliers.** Dans quelques mois, vous devrez entretenir votre jardin autrement !

Le savie

Composter vos
et de cuisine per
amendement orga
en réduisant vos d

Commandez vo
sur www.

Le Sicoval vous pr
broyage des brancha
et sur rendez-vou
ou www.